



Séance du mardi 21 juin 2022

N°D50/2022

Nombre de membres

Du conseil Municipal	Présents	Votants
19	15	19

Date de la convocation

10 juin 2022

Objet de la délibération

Attribution d'un cadeau de départ à la retraite

L'an deux mille vingt-deux, le vingt un juin deux mille vingt-deux à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune de COMPS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE, Madame Véronique ZIMMER, Monsieur Alain LAGET, Madame Magali PRUDENT, Monsieur Mario TRANI, Madame Josiane FUZILLET-LECOANET, Monsieur Paul-Jean GERIN, Madame Geneviève BELLEVILLE, Monsieur Marc ZAMMIT, Madame Angélique BOUVARD, Monsieur Lucien BAUDUIN, Monsieur Eric RODIER, Monsieur Fabien MENEZHINI, Madame Marlène RAVIX, Monsieur François DECAUDIN

PROCURATIONS :

- Madame Fanny MOUTON à Monsieur Jean-Jacques ROCHETTE
- Madame Annette MARTIN à Madame Marlène RAVIX
- Madame Danielle GENIEZ à Monsieur François DECAUDIN
- Monsieur Michel MULEDDA à Monsieur François DECAUDIN

ABSENTS : -

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Madame Angélique BOUVARD en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité

Objet : Attribution d'un cadeau de départ à la retraite

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. Le Maire informe l'assemblée qu'un agent des écoles, en poste de depuis de nombreuses années, fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2022.

A ce titre, il est nécessaire de prévoir un budget pour lui offrir un cadeau dont le montant est fixé à 200 € T.T.C. Ce cadeau sera commandé auprès des établissements Llorens à Fourques.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré :

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **DECIDE** d'allouer la somme de 200 € T.T.C pour le cadeau de départ en retraite de cet agent auprès d'un tiers à définir.
- **AUTORISE** M. Le Maire à mener à bien cette décision.
-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Jean-Jacques ROCHETTE



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture,

le

et publication,

du

ou notification,

du